

UN combat DE droits

DIRECTIVE EUROPÉENNE. Le mercredi 12 septembre 2018 a marqué une étape historique pour l'avenir de la culture et de la création. Le Parlement européen a adopté la proposition de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique alors que la lourde menace d'un jour noir pour l'Europe avait plané tout l'été... Chronologie d'une bataille qui n'est pas terminée.

6

6 mars, Bruxelles

Plus de vingt mille créateurs de tous les pays d'Europe signent une pétition, initiée par le Gesac (Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs). Elle est déposée à Bruxelles par une délégation d'artistes européens emmenée par Jean-Michel Jarre, président de la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs).



Le 11 septembre, veille du vote, Emily Loizeau lisant l'appel aux parlementaires européens.



Retrouvez ce dossier
sur SACEM.FR





© <SANS DONNÉES À PARTIR DU LIEN>

du président Emmanuel Macron devant les députés européens.

20 juin

Les parlementaires européens de la Commission affaires juridiques adoptent le rapport sur la proposition de directive relative au droit d'auteur dans le marché unique numérique. Une victoire des créateurs malgré l'intense campagne de désinformation menée par les Gafa et le parti pirate. Le texte doit encore être validé par la plénière du Parlement européen, le 5 juillet.

Fin juin

La pétition du Gesac compte plus de trente et un mille signataires. Les artistes et les créateurs continuent d'en appeler à la responsabilité des élus...

Pour contrer la montée en puissance des opposants à la directive, plusieurs sociétés d'auteurs européennes créent Creators' Rights, une plateforme invitant tous les citoyens à écrire aux députés européens pour faire entendre leur voix !

3 juillet

« Si on ne peut pas vivre de nos œuvres, nous, créateurs, sommes condamnés à disparaître. » Jean-Jacques Goldman, Julien Doré, Abd al Malik, Françoise Hardy... Plus de soixante-dix artistes signent une tribune mise en ligne par le quotidien *Le Monde*, pour défendre la réforme européenne du droit d'auteur face aux lobbys des Gafa.

Ci-dessus: Jean-Michel Jarre et la délégation d'auteurs au Parlement européen à Bruxelles.

Ci-dessous: La délégation devant le Parlement européen à Strasbourg, le 17 avril.



© MARGOT L'HERMITE



Face à la volonté de certains parlementaires de remettre en cause le droit des créateurs à obtenir une juste rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres sur internet, les artistes s'efforcent de sensibiliser les élus.

Le cœur de la mobilisation porte sur la question du transfert de valeur : sur internet, 80 % des revenus publicitaires sont captés par les plateformes (YouTube, Facebook...). Attractives grâce aux contenus culturels, ces plateformes génèrent d'importants revenus, alors que les créateurs n'en reçoivent qu'une part infime. La pétition pour un meilleur équilibre des revenus est en ligne sur le site makeinternetfair.eu.

13 avril, « Sur internet, seule la loi peut garantir la liberté »

Jean-Noël Tronc, directeur général-gérant de la Sacem, s'exprime dans une tribune parue dans *Le Monde* pour défendre les droits des créateurs européens.

Face à l'irresponsabilité de certaines plateformes et pour en finir avec la concurrence déloyale qu'elles font à celles et ceux qui jouent le jeu, il en appelle à un cadre juridique clair et renforcé.

17 avril, Strasbourg

Une délégation d'artistes français, parmi lesquels Alain Chamfort, Joyce Jonathan, Jean-Claude Petit (président du Conseil d'administration de la Sacem en exercice) ou encore Béatrice Thiriet, se rend au Parlement européen à l'occasion de l'intervention



5 juillet, le choc

Les députés européens rejettent le mandat de négociation de la directive droit d'auteur. Ce vote est le résultat d'une violente campagne des Gafa qui a manipulé l'opinion d'une grande partie des parlementaires européens au mépris du travail accompli par leurs collègues membres de la Commission affaires juridiques.

Europe For Creators représente des auteurs, compositeurs, musiciens, chanteurs, peintres, sculpteurs, réalisateurs, producteurs, journalistes, écrivains, scientifiques, universitaires...



82%

des Européens favorables à une intervention de l'Union européenne sur le droit d'auteur (1).



Août

La Sacem participe au lancement d'#EuropeForCreators. Une coalition de citoyens mobilisés pour convaincre les parlementaires européens et engager les citoyens à faire pression sur leurs eurodéputés. Europe For Creators déploie ainsi une campagne de communication et d'influence globale, dans sept pays européens, au nom de la culture et de la démocratie dans l'Union européenne.



© JAN MIŁTKOWSKI

En Pologne, Jean-Noël Tronc participe à une table ronde et s'entretient avec Paweł Lewandowski, ministre polonais de la Culture, et avec des artistes dont le compositeur Jan Kaczmarek.



(1) Sondage Harris Interactive – six mille six cents Européens interrogés du 24 au 30 août 2018 en Allemagne, Espagne, France, Grèce, Italie, Pologne, République tchèque et Roumanie.



de la culture»: Jean-Noël Tronc signe une nouvelle tribune dans le quotidien *Le Monde*.

12 septembre, adoption de la directive
Le Parlement européen a adopté mercredi 12 septembre, à une large majorité, le texte de la proposition de directive copyright par quatre cent trente-huit votes pour, deux cent vingt-six votes contre et trente-neuf abstentions. Deux cent cinquante-deux députés ont changé d'avis par rapport au 5 juillet. Le processus dit « du trilogue » (entre le Conseil, la Commission et le Parlement) est engagé pour adopter une version définitive de la directive, qui reviendra au Parlement européen pour ratification. Restons mobilisés !

ÉLOÏSE DUFOUR



6 septembre, 11 heures, colonnes de Buren

« Nous sommes un peuple d'histoire. De l'enfance au soir de nos existences, nous nous nourrissons des récits que l'imagination humaine nous offre. Qu'est-ce qu'un être humain sans histoire? En lisant, en regardant nos écrans de téléphone et nos télévisions, en nous rendant dans un musée, dans des librairies, dans des cinémas, en restant au lit, nos vies sont nourries par ces récits. Mais aujourd'hui nos sons, nos mots, nos images, sont menacés ». Ils et elles sont des centaines à avoir répondu à l'appel du 6 septembre, en présence de Françoise Nyssen, ministre de la Culture.

11 septembre, Strasbourg

Concert improvisé devant le Parlement européen et rassemblement entre auteurs-compositeurs, éditeurs, écrivains français et polonais, au pied de la cathédrale de Strasbourg, la veille du vote.
« Un nouvel échec de la directive sur le droit d'auteur serait un jour noir pour l'Europe

Ci-dessus : Françoise Nyssen était présente aux côtés des créateurs tout au long de ce combat.

438
votes pour, 226 votes contre et 39 abstentions.



Un texte historique

Le Parlement européen a adopté mercredi 12 septembre, avec une large majorité, le texte de la proposition de directive droit d'auteur. Une étape historique pour la protection des créateurs sur internet, malgré l'intense campagne de désinformation et de pression des Gafa pour faire rejeter ce texte.



Qui ?

Ce vote a été obtenu grâce à la mobilisation des artistes et créateurs, à l'engagement des organisations professionnelles de tous les auteurs, compositeurs et éditeurs et au travail sans relâche de députés européens tels que Pervenche Berès, Jean-Marie Cavada, Marc Joulaud, Virginie Rozière, Helga Trüpel et Axel Voss. Le président de la République, Emmanuel Macron, s'est personnellement engagé aux côtés des créateurs. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, s'est également mobilisée tout au long de ce combat.

Pourquoi ?

Cette réforme du droit d'auteur doit faire en sorte que les auteurs soient toujours aussi visibles sur internet (réseaux sociaux, moteurs de recherche...), tout en bénéficiant d'une meilleure rémunération et d'une capacité de contrôle sur leurs œuvres.

L'objectif était également de créer un droit voisin pour la presse.

Quoi ?

Face aux Gafa, le texte offre aux artistes et aux créateurs un outil de négociation avec des services comme YouTube ou Facebook, afin de mieux partager les revenus générés par ces plateformes.

Et maintenant ?

Le texte va être discuté par le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil européen. Ces trois acteurs devront s'accorder sur la version définitive du texte. Cela devrait prendre quelques mois. Cette phase est nommée le «trilogue». Enfin, le texte final sera adopté par le Parlement européen et transposé dans chaque État membre. Il faut donc rester mobilisé et continuer à se battre pour ce texte. Les Gafas ne payaient pas leurs impôts en Europe, ils vont désormais devoir payer équitablement les créateurs et les artistes.

L'article 13 de la directive

Il s'applique aux plateformes qui stockent et donnent accès à de nombreuses œuvres protégées (musique, films, clips, photos...) mises en ligne par les internautes, et qui mettent en valeur ces contenus à des fins commerciales, comme YouTube ou Facebook. Ces plateformes sont désormais tenues à des obligations : elles doivent par exemple conclure des contrats garantissant une rémunération juste et appropriée aux ayants droit. En cas de conflit entre les plateformes et ces derniers, ceux-ci pourront avoir recours à un organisme indépendant de résolution des litiges. L'article 13 prévoit aussi expressément que les plateformes et les titulaires de droits ne devront pas empêcher la mise à disposition sur ces services de contenus qui n'enfreignent pas le droit d'auteur. Si, toutefois, des vidéos venaient à être bloquées de manière injustifiée, les plateformes doivent prévoir des mécanismes de plainte et de recours en faveur des utilisateurs. En cas de litige entre les utilisateurs et la plateforme, le texte prévoit que les utilisateurs devront avoir accès à une autorité indépendante de règlement des conflits.